

Réforme du logement social : le cadre national et ses déclinaisons territoriales

Mercredi 30 octobre de 9h00 à 10h30

Cécile Duflot lance la réforme du système d'attribution des logements sociaux

22 mai 2013 (mis à jour le 22 mai 2013)

Lors de la clôture de la concertation sur les attributions de logements sociaux, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et de Logement, a rappelé le cap de cette réforme : introduire plus de lisibilité, de simplicité, de transparence et d'efficacité dans les processus d'attribution des logements sociaux.

Elle a salué la qualité du rapport fourni par les groupes de travail et le comité des sages mobilisés dans le cadre de cette première phase de concertation, qui aboutit à 30 propositions co-construites et partagées par l'ensemble des partenaires. Parmi ces propositions, la ministre va mettre l'accent sur quatre axes de réforme principaux :

- simplifier les démarches : il faut lever les obstacles techniques pour élaborer un système permettant au demandeur de déposer dans un lieu unique (et également sur Internet) un dossier de demande qui vaudra pour l'ensemble des réservataires et des bailleurs.

- améliorer l'information dispensée au demandeur tout au long du processus de demande jusqu'à l'attribution : présentation des différentes étapes et du fonctionnement du processus d'attribution, accès à l'état d'avancement de leur dossier, information régulière sur le délai d'attente, etc.

- gérer les attributions au niveau intercommunal : le rôle de pivot de l'organisation et du pilotage de la politique d'attribution des logements sociaux devra être confié aux agglomérations – au moins sur les territoires où la tension en matière de logement le justifie.

- gagner en efficacité sans perdre en humanité : la mise en place d'une hiérarchisation des demandes – dit « scoring » – comme outil d'aide à la décision doit être engagée, étant entendu qu'au-delà de ses aspects très techniques, l'attribution d'un logement social est une question profondément humaine et qu'aucun système complètement automatisé ne pourra répondre à la globalité des situations.

Les deux premières dispositions – dossier de demande unique et amélioration de l'information – seront insérées dans le projet de loi logement et urbanisme que Cécile Duflot va présenter avant l'été en Conseil des ministres.

Les deux autres – gestion du processus au niveau intercommunal et scoring – nécessitent une concertation approfondie pour leur mise en œuvre opérationnelle. La ministre a donc annoncé le lancement de cette seconde phase de concertation. Elle a également indiqué vouloir mettre en place deux dispositifs : un comité de suivi partenarial, qui sera articulé sur des relais dans les territoires (pour que la réforme du système d'attribution des logements sociaux s'appuie sur ce qui fonctionne déjà), ainsi qu'un système d'évaluation du futur dispositif.